

Centre de Ressources Territorial Félix Pey Encò Vostre

Solliès-Pont

Anitetua ROUSSILHON - IDEC

Le CRT s'adresse aux séniors d'un territoire, de leurs aidants, ainsi qu'aux professionnels de santé du domicile.



Développer une offre renforcée d'accompagnement à domicile, en alternative à l'EHPAD.



Il est financé par l'ARS et permet ainsi un zéro reste à charge pour les bénéficiaires.



Il aide au maintien à domicile dans un cadre de vie adapté.



<u>Capacité</u>: 30 places minimum, capacité finale à définir.

Constat:

- Un manque de circulation de l'information et de coordination entre les acteurs de la prise en charge;
 - La fragilité et l'épuisement des aidants;
 Parcours usager parfois complexe et
 - méconnaissance des services existants;
- Absence de prise en charge nocturne et le weekend.

Equipe à ce jour:



Médecin coordinateur (1/2 journée/semaine)



Infirmière coordinatrice (1 ETP)





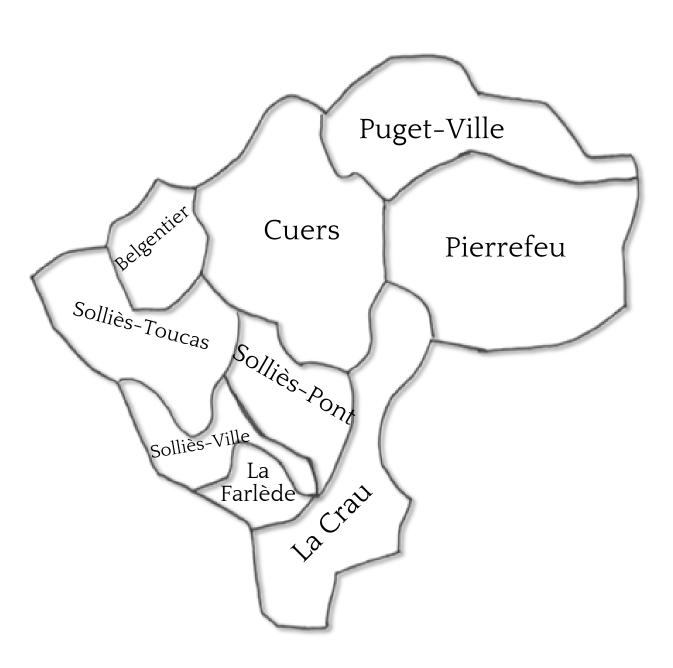


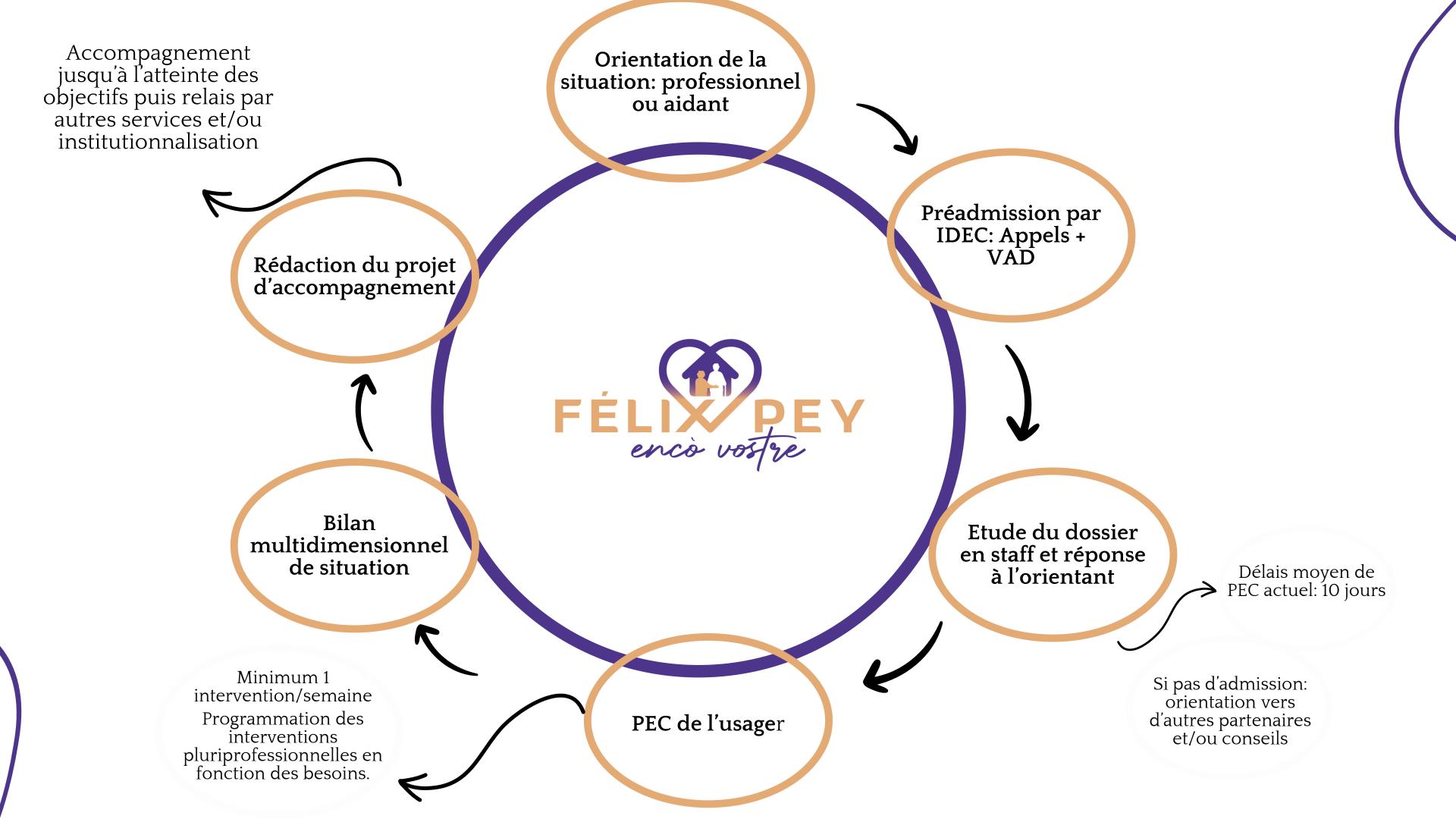
Psychologue (mardi et mercredi)



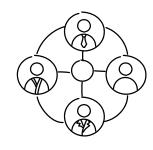
Ergothérapeute (mardi)

Territoire





Nos actions



Coordination entre professionnels avec centralisation des informations sur **AZUREZO** par coordinatrice et avis médical + bilan gériatrique si besoin par médecin coordinateur.



Ateliers thérapeutiques et stimulation cognitive. Maintien du lien social avec accompagnements aux activités sur les structures partenaires et sorties groupées par ASG. Relais de l'aidant.



Téléassistance avec capteurs intelligents pour détection de chutes sans objets portés . Système relié à une **astreinte infirmière** (nuit et weekend).



Sécurisation du logement avec bilan ergo et préconisation de matériel et/ou aménagement + proposition d'essai de matériel adapté avec prestataire partenaire.

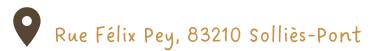


Ateliers équilibre, motricité fine ; travail sur le syndrome post chute et les angoisses (hypnothérapie) + relaxation et soulagement des douleurs chroniques (RESC) par psychomotricienne



Soutien psychologique pour le bénéficiaire et les aidants.







POUR QUI?

- 1. Personnes âgées (+60 ans);
- 2. En perte d'autonomie et avec une difficulté de maintien à domicile;
- 3. Domiciliées sur le territoire d'intervention du CRT.

